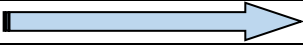
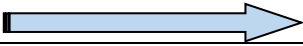




Demande d'agrément d'entreprise pour la délivrance de passeports phytosanitaires

Nom de l'entreprise :		Téléphone :	
Rue/N° :		Mobile :	
NPA/Lieu :		E-mail :	
Personne de contact :			
Type de communication privilégié :	☐ Uniquement sous forme électronique (y c. décisions)	☐ Uniquement des communications sous forme électronique (décisions en plus par la poste)	
N° IDE :	CHE - (numéro d'identification des entreprises selon le registre IDE)		
Filiales appartenant à l'entreprise :			
		☐ produit + commerce (achat/vente)	
		☐ commerce exclusivement (achat/vente)	

Marchandises des catégories suivantes soumises au passeport phytosanitaire :

Végétaux/parties de végétaux destinés à la plantation (sauf les semences) :		
☐ Arbres d'ornement	☐ Arbres fruitiers	☐ Plantes à fruits rouges
☐ Arbres forestiers	☐ Plantes potagères, plantes ornementales herbacées	☐ Vignes
☐ Plantes oléagineuses et à fibres	☐ Autres :	
Semences :		
☐ Céréales	☐ Légumes	☐ Fruits
☐ Plantes fourragères	☐ Plantes oléagineuses et à fibres	☐ Matériel forestier de multiplication
☐ Beta-Betteraves		
Autres :	☐ Agrumes avec pédoncules et feuilles	☐ Autres :

Type de vente (marchandise soumise au passeport phytosanitaire) :

☐ À des acquéreurs commerciaux (y c. horticulteurs, jardiniers paysagistes, agriculteurs, etc.)	☐ Vente directe (sur place) à des acquéreurs non commerciaux (particuliers)
☐ À des acquéreurs non commerciaux (particuliers) via la vente à distance (commande par Internet, téléphone, fax, catalogue, etc.)	

Importation en provenance de pays non membres de l'UE (pays tiers) :

☐ Plantes vivantes (sauf les bonsaïs)	☐ Bonsaïs	☐ Semences
☐ Oignons, tubercules, bulbes et rhizomes	☐ Fruits et légumes	☐ Fleurs coupées et rameaux
☐ Machines et véhicules agricoles ou forestiers usagés	☐ Bois et produits en bois	☐ Écorces
	☐ Terre et terreaux de culture	

L'entreprise doit annoncer au SPF toute modification par rapport aux informations ci-dessus dans les 30 jours suivant ladite modification.
L'agrément de l'entreprise pour la délivrance de passeports phytosanitaires est demandé conformément aux informations ci-dessus :

Lieu et date :	Signature :
----------------	-------------

Envoyer à : Service phytosanitaire fédéral SPF, OFAG, Schwarzenburgstrasse 165, 3003 Berne
phyto@blw.admin.ch

Il faut compter environ **quatre semaines** pour le traitement de la demande et la vérification des conditions d'agrément. Un contrôle sur place a lieu avant l'octroi de l'agrément. Les passeports phytosanitaires ne peuvent être délivrés qu'après l'obtention de l'agrément.